2009-2013

RÉGIE
DES RENTES
DU QUÉBEC

Plan d'action de développement durable

Pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures

Québec

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* a été rédigé par la Régie des rentes du Québec et est accessible sur son site Web.

Dépôt légal | 1er trimestre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN | 978-2-550-54989-5 (PDF)

Mot du président-directeur général

La *Loi sur le développement durable*, sanctionnée le 19 avril 2006, a constitué un événement important dans la démarche gouvernementale de développement durable. Cette loi prévoit entre autres que chaque ministère, organisme et entreprise de l'administration publique doit : 1) prendre en compte, dans ses différentes actions, l'ensemble des seize (16) principes de développement durable et 2) identifier, dans un document public, les activités qui seront mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Cette dernière vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

La Régie des rentes du Québec a toujours été très active en matière de développement durable, tant sur le plan de l'environnement que sur celui de l'engagement social. Nous avons, dans le présent plan, apporté une attention particulière au volet relatif au soutien économique, relié à notre mission, tout en intensifiant nos actions sur les volets environnemental et sociétal. Ces actions sont orientées vers le développement durable du Québec, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Ce plan 2009-2013 regroupe les actions que la Régie entend réaliser pour soutenir le développement durable. Il est composé de huit (8) objectifs organisationnels qui contribuent à autant d'objectifs gouvernementaux.

La mise en œuvre de ce plan d'action fait appel à toutes les unités administratives, dont plusieurs ont déjà été mises à contribution pour son élaboration. Ce plan ne se veut pas limitatif, mais plutôt ouvert aux initiatives de ceux et celles qui sauront innover et à qui nous apporterons notre soutien.

Soucieuse de bien informer ses employés, la Régie entend par ailleurs maintenir et bonifier la section concernant le développement durable sur son site intranet. La clientèle a accès à ce plan d'action 2009-2013 sur le site Web et la Régie fera état annuellement de ses réalisations dans son rapport de gestion.

La Régie demeure convaincue que son personnel saura, par son engagement et son enthousiasme, contribuer activement à l'atteinte des objectifs liés au développement durable.

Le président-directeur général,

ANDRÉ TRUDEAU

La démarche de développement durable à la Régie

La Régie a notamment pour mission de promouvoir la sécurité financière des citoyens à la retraite. Elle contribue également à réduire les disparités économiques en accordant une aide financière aux familles, aux personnes retraitées et invalides, de même qu'aux proches de personnes décédées.

La Régie a aussi fait preuve d'engagement social par son soutien à des organismes d'entraide. Même si le volet environnemental est lié moins directement aux fonctions de la Régie, elle y contribue depuis plusieurs années en sensibilisant son personnel à l'importance du développement durable et en mettant en œuvre un ensemble de gestes concrets.

Dans l'élaboration du présent plan d'action, la Régie a pris en compte les seize (16) principes de développement durable. Parmi ceux-ci, elle a déjà intégré prioritairement dans ses processus décisionnels les six (6) suivants :

- la santé et la qualité de vie,
- l'équité et la solidarité sociale,
- la protection de l'environnement,
- l'efficacité économique,
- la participation et l'engagement,
- la production et la consommation responsables.

Ces principes sont à la base des activités de la Régie. Ils sont porteurs d'une efficacité, d'une efficience et d'une productivité accrues. De plus, elle s'inspirera de ces principes pour orienter sa gestion administrative de même que sa démarche d'amélioration continue dans sa prestation de services.

Les avantages de la démarche pour la Régie

La Régie est responsable de l'application de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* et de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Elle a aussi pour mandat d'administrer le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Elle agit également à titre d'organisme de liaison dans le cadre des ententes de sécurité sociale négociées avec plusieurs pays.

Les aspects économiques liés à la pérennité des régimes de retraite sont importants dans le cadre des principes touchant la qualité de vie, l'équité entre les générations et la solidarité sociale.

Ainsi, par cette démarche, la Régie entend contribuer en tant qu'acteur important à deux orientations gouvernementales liées à sa mission propre, soit :

- Orientation 5 : Répondre aux changements démographiques,
- Orientation 9 : Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

De façon plus précise, la Régie souhaite s'identifier dans la communauté comme un leader par rapport à trois (3) des vingt-neuf (29) objectifs gouvernementaux énoncés dans la stratégie gouvernementale de développement durable. Ces trois (3) objectifs gouvernementaux sont :

- Objectif 15 : Accroître le niveau de vie,
  - en favorisant l'autonomie financière à la retraite;
- Objectif 17 : Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé,
  - en maintenant un système de sécurité financière à la retraite viable et adapté à l'évolution de la société québécoise;
- Objectif 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
  - en contribuant à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois par le versement de rentes de retraite, de prestations de survivants et d'invalidité ainsi que du paiement de Soutien aux enfants et d'un supplément pour enfant handicapé.

La contribution de la Régie à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La Régie a retenu les objectifs gouvernementaux qui cadrent le mieux avec sa mission. Dans la foulée des actions qu'elle a déjà entreprises au cours des deux dernières années, la Régie poursuivra et intensifiera ses efforts en ce qui concerne les volets environnemental et sociétal.

De plus, le volet relatif au soutien économique étant au cœur de la mission de la Régie, nous avons élargi les objectifs considérés afin de contribuer de façon significative aux trois volets indissociables de la stratégie gouvernementale.

La Régie collabore grandement à sept (7) des neuf (9) orientations gouvernementales énoncées dans la stratégie gouvernementale sur le développement durable.

Sur les vingt-neuf (29) objectifs gouvernementaux de la stratégie gouvernementale, la Régie s'inscrit comme un leader dans trois (3) objectifs et comme un collaborateur important pour l'atteinte de cinq (5) autres objectifs gouvernementaux retenus. La Régie s'est fixé huit (8) objectifs organisationnels desquels découlent dix (10) actions qu'elle entend mettre en œuvre d'ici 2013. Elle s'est donné pour chacune une cible atteignable et s'est dotée d'indicateurs pour mesurer régulièrement l'avancement et l'atteinte de ses objectifs. Pendant toute la durée de son plan, elle fera des gestes concrets permettant d'atteindre les objectifs poursuivis. La Régie rendra compte du degré d'atteinte des résultats annuellement dans son rapport de gestion.

Les motifs pour lesquels vingt et un (21) objectifs de la stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus dans ce premier plan d'action de développement durable de la Régie sont énoncés en annexe.

Orientation 1
Informer, sensibiliser, éduquer et innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faciliter, par des communications adaptées, l'engagement des clientèles, du personnel et des partenaires à l'égard du développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Indicateurs :	Cibles :
Taux d'employés sensibilisés.	D'ici 2011, sensibiliser 80 % des employés.
Taux d'employés formés.	D'ici 2013, former 50 % des employés dont les fonctions sont pertinentes.

Action 2

Mettre en oeuvre la Stratégie de migration de la clientèle vers les modes de prestation de services les plus efficients.

Indicateur :	Cible :
Pourcentage d'utilisation des libres-services (Internet et RVI) pour les transactions ciblées dans la stratégie de migration.	Pour 2009 à 2013, atteindre les cibles qui seront fixées annuellement dans le plan d'action de la Régie.

Orientation 2
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir les conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Faire évoluer la politique de santé des personnes sur la base d'une évaluation des besoins.

Action 3

Faire une étude pour évaluer les besoins et identifier les mesures à mettre en place afin d'améliorer la santé des personnes.

Indicateur :	Cible :
Rapport d'études déposé et mise en œuvre.	D'ici 2013, implanter des mesures pour améliorer la santé globale du personnel.

Orientation 3
Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Mettre en application des mesures de gestion responsable pour les volets environnemental et sociétal.

Action 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à l'application de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur :	Cible :
Nombre d'activités réalisées en matière de développement durable dans les volets environnemental et sociétal.	D'ici 2013, augmenter de deux (2) par année le nombre d'activités par rapport au Bilan de développement durable 2008-2009.

Orientation 5
Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie.

Objectif organisationnel 4

Faire valoir auprès des citoyens la nécessité d'acquérir l'autonomie financière à la retraite.

Action 5

Promouvoir la planification financière de la retraite auprès des clientèles (volet citoyen et volet employeur/PME).

Indicateurs :

Pourcentage des Québécoises et des Québécois qui connaissent les différentes sources de revenu à la retraite.

Taux de connaissance des éléments de base du Régime de rentes du Québec utiles à la planification financière de la retraite.

Pourcentage des PME qui connaissent les instruments d'épargne-retraite les mieux adaptés à leur réalité.

Cibles :

D'ici à 2011 :

- porter à 62 % le pourcentage des Québécoises et des Québécois qui connaissent les différentes sources de revenu à la retraite;
- porter à 64 % le taux de connaissance des éléments de base du Régime de rentes du Québec utiles à la planification financière de la retraite;
- porter à 60 % le pourcentage des PME qui connaissent les instruments d'épargne-retraite les mieux adaptés à leur réalité.

De 2011 à 2013, la cible sera celle fixée au plan stratégique.

Orientation 5
Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Objectif organisationnel 5

Disposer d'un système de sécurité financière à la retraite viable et adapté à l'évolution de la société québécoise.

Action 6

Proposer des ajustements au Régime de rentes du Québec pour l'adapter aux nouvelles réalités et en assurer la pérennité.

Indicateurs :	Cibles :
Propositions de mise à jour du Régime.	D'ici 2011, soumettre au gouvernement des propositions permettant au taux d'équilibre du Régime de ne pas dépasser de plus de 0,3 point le taux de cotisation.
Taux d'équilibre du Régime.	De 2011 à 2013, la cible sera celle fixée au plan stratégique.

Orientation 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

Objectif organisationnel 6

Augmenter l'accès aux services de la Régie par une meilleure utilisation des infrastructures existantes.

Action 7

Évaluer les possibilités de collaboration avec Services Québec et entreprendre les actions convenues.

Indicateur :	Cible :
Rapport d'évaluation déposé.	D'ici 2013, prise en charge par Services Québec des activités ayant fait l'objet d'ententes.

Action 8

Rendre disponible le Dossier citoyen en ligne (Dossier RRQ).

Indicateur :	Cible :
Disponibilité du Dossier citoyen en ligne.	D'ici 2013, avoir rendu disponible le Dossier citoyen en ligne de la Régie.

Orientation 8
Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 7

Réaliser des travaux d'enquêtes et de sondages auprès des citoyens afin d'améliorer nos services.

Action 9

Réaliser des analyses statistiques, effectuer des sondages et organiser des groupes de discussion pour évaluer les attentes et la satisfaction de la clientèle.

Indicateur :	Cible :
Indices de satisfaction et d'attentes des clients qui seront mesurés lors des sondages d'ici 2012.	D'ici mars 2012, mesurer à deux reprises le taux de satisfaction et à une reprise les attentes des clients à l'égard des trois programmes.

Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel 8

Contribuer à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois.

Action 10

Apporter un soutien financier, selon les délais de la *Déclaration de services aux citoyens*, par le versement de rentes de retraite, de prestations de survivants et d'invalidité ainsi que du Soutien aux enfants et d'un supplément pour enfant handicapé.

Indicateur :	Cible :
Pourcentage (%) de dossiers traités dans les délais prescrits.	Cible indiquée dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

Annexe

Motifs pour lesquels certains objectifs de la stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus dans le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* de la Régie des rentes du Québec

Ces objectifs gouvernementaux concernent moins les compétences dévolues à la Régie. Nous n'avons donc pas prévu que des actions spécifiques seraient entreprises dans notre *Plan d'action de développement durable 2009-2013*.

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Le premier plan d'action de développement durable de la Régie ne présente pas d'action spécifique à l'égard des objectifs gouvernementaux suivants, puisque les actions 3 et 4 de ce plan contribuent indirectement à l'atteinte de ces objectifs.

7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. (action 4)
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. (action 3)
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. (actions 3 et 4)

Pour tout renseignement

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec